

## ▶ A l'OPAL, c'est aussi le changement

Depuis maintenant près de 10 ans, j'ai eu l'honneur d'assurer la Présidence de l'OPAL. Je tiens à vous remercier, adhérents, sympathisants et administrateurs, qui pendant toutes ces années avez permis à l'OPAL de se développer et de mieux se faire connaître et reconnaître. J'ai beaucoup apprécié de travailler avec vous.

Mais il est grand temps de faire appel à de nouvelles compétences. Il faut à l'OPAL un président

plus jeune, encore en activité et dont l'enthousiasme permettra à notre association d'accroître encore son influence et son rayonnement.

Avec toute l'équipe dirigeante, nous comptons sur votre soutien pour que l'OPAL avec son nouveau président, puisse représenter et rassembler tous les acteurs de l'expérimentation animale dans le respect de l'animal de laboratoire. ☺

*Pr. Jean-Pierre Clot*

## ▶ Un nouveau Président pour l'OPAL, Patrick Gonin

Patrick Gonin est vétérinaire, docteur ès-sciences et habilité à diriger des recherches. Il a effectué un stage post-doctoral à l'Institut Armand Frappier au Québec puis a été Professeur Associé à la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal.

En 2001, il dirige le Département d'Evaluation Préclinique du laboratoire Généthon, UMR 8115, Centre de recherche et d'applications sur les thérapies géniques. Ce département intégrait l'animalerie, l'expérimentation animale, l'imagerie cellulaire et animale, la cytométrie, la pathologie expérimentale, et la physiologie.

Depuis 2006, Patrick Gonin dirige la Plateforme d'Evaluation Précli-

nique à l'Institut Gustave Roussy. En 2010, il met en place le Réseau des Animaleries de l'Université Paris-Sud.

Féru d'éthique et de morale professionnelle, il intègre l'OPAL en 2009, comme administrateur, puis Secrétaire-Général. À la même période, il met en place le Comité d'Éthique en Expérimentation Animale n°26, élargi récemment à l'Université Paris-Sud (Médecine, Pharmacie). Patrick Gonin est membre de l'ESLAV (European Society of Laboratory Animal Veterinarians) et du Comité d'Éthique en Expérimentation Animale n° 51.

C'est donc un praticien qui a plus de 20 ans d'expérience dans le

domaine de l'expérimentation animale et qui a été amené à travailler sur de nombreuses espèces d'animaux de laboratoire (rongeurs, félins, porcins, canins, lagomorphes) en tant que scientifique et vétérinaire, que nous avons le plaisir d'accueillir pour présider aux destinées de l'OPAL. ☺

## Sommaire

- À l'OPAL, c'est aussi le changement .....1
- Un nouveau Président pour l'OPAL .....1
- Le 4<sup>e</sup> OPAL d'OR.....2
- À propos du Colloque « Responsabilité des expérimentateurs » .....2-3
- Historique des formations de techniciens en expérimentation animale de Vendôme .....3-4
- En bref .....4



**Directeur de la publication :** P. Gonin  
**Comité de rédaction :** J.-P. Clot, P. Gonin,  
H. Maurin-Blanchet, J.-P. Rebière (coordination)

RECHERCHE EXPÉRIMENTALE ET PROTECTION DE L'ANIMAL DE LABORATOIRE  
28, rue Saint-Dominique, 75007 Paris • Tél. : 01 53 59 02 16  
Courriel : asso.opal@gmail.fr - Site internet : www.opal-association.fr

## ► Le 4<sup>e</sup> OPAL d'OR

Ce prix, créé en 1994, a été décerné pour la 4<sup>e</sup> fois le 4 avril 2012, dans le cadre du Colloque « La Responsabilité des acteurs de l'expérimentation animale ».

Le Conseil d'administration de l'époque était parti d'un constat que chacun peut faire, à savoir que, d'une façon générale, le grand public est encore très mal informé de l'expérimentation animale et est peu conscient de ses enjeux. C'est pourquoi il a créé l'OPAL d'OR, un prix destiné à récompenser un journaliste, de la presse écrite ou audiovisuelle ou un réalisateur, pour la sincérité et l'objectivité de son information dans le domaine de l'expérimentation animale.

Depuis sa création, ce prix a été décerné à trois reprises :

- en 1995 pour un reportage télévisé de Ph. Boisserie, M. Martin, P. Pinzelli et M. Violet, « Le sacrifice des animaux » présenté dans le cadre de l'émission de France 2 « Envoyé spécial »,

- en 1997 pour des articles de Françoise Harrois-Monin « Des animaux pour sauver l'homme » et de Pierre Vandeginste « Des souris et des hommes » parus respectivement dans l'Express et l'Événement du Jeudi,

- la dernière fois en 2003 pour l'émission de Jacques Pradel « Découverte et connaissance » consacrée à l'expérimentation animale diffusée sur Europe 1.

Cette année, l'OPAL a décidé d'attribuer le prix à **Pierre-François Gaudry** pour son film diffusé à deux reprises en 2011 sur France 5 « **Bye bye cobaye** ». Ce film présente de manière objective la réalité de l'expérimentation animale, il fait bien ressortir deux idées clefs, tout d'abord le fait que l'expérimentation animale est encore nécessaire à l'heure actuelle et que, d'autre part, beaucoup d'efforts sont réalisés pour le développement de méthodes substitutives et pour préserver le bien-être des animaux au cours des expérimentations.

C'est bien évidemment à notre Président, le Professeur Jean-Pierre Clot, que revenait l'honneur de remettre ce prix. Il rappelait dans son allocution que l'OPAL avait décidé de décerner l'OPAL d'OR à Monsieur Pierre-François Gaudry, producteur et réalisateur de ce film pour

sa qualité et le message qu'il fait passer.

Pierre-François Gaudry ne pouvait malheureusement pas être présent ce jour-là, mais il était représenté par un de ses collègues, Joël Leyendecker.

Notre Président remet donc à ce dernier, au nom de notre Conseil d'administration et avec toutes nos félicitations, le 4<sup>e</sup> OPAL d'OR, symbolisé par une sculpture originale, œuvre de René Coutelle intitulée *l'Envolée* et représentant trois oiseaux prenant leur envol. C'est une œuvre évoquant la liberté avec beaucoup de grâce

Monsieur Joël Leyendecker adresse alors ses remerciements à l'association et à son président et ajoute :

« Comme l'a dit Monsieur Clot, je suis un collègue producteur de Pierre-François Gaudry qui a produit et réalisé ce film. Les films documentaires demandent beaucoup de passion de la part de leurs créateurs parce qu'ils sont difficiles à mettre en place. Donc je vous remercie de regarder et de remarquer les films documentaires à la télévision, continuez de les regarder, nous pourrions continuer à les faire, parce que sans public, ça n'a guère de sens. N'étant pas très à même de parler du sujet récompensé, je vais vous lire le bref message que Pierre-François Gaudry m'a envoyé : "*L'utilisation d'animaux dans le cadre de la recherche scientifique est un sujet polémique sur lequel j'ai voulu faire un film destiné au grand public, aussi dépassionné et objectif que possible. J'espère que c'est parce que j'ai atteint ce but que mon film est récompensé aujourd'hui. On va regarder un petit extrait de ce film qui traite de l'utilisation de peaux de « synthèse » pour faire des expérimentations cosmétiques*" »

Après la projection d'un extrait du film « Bye bye cobaye » qui a permis à l'assistance d'avoir un aperçu de la qualité de ce document, tout le monde s'est retrouvé pour le déjeuner dans les salons de la Maison de la Chimie. ☺



## ► A propos du Colloque « Responsabilité des acteurs de l'expérimentation animale »

Le colloque organisé par l'OPAL à la Maison de la Chimie sur le 4<sup>e</sup> R « *Responsabilité des acteurs de l'expérimentation animale* » a été un franc succès tant par le nombre des participants (130 inscrits) que par la qualité des interventions. En voici une brève présentation.

C'est le Président d'honneur, notre ami **Bernard Andrieux**, qui a introduit la journée en donnant

les limites conceptuelles du 4<sup>e</sup> R, la Responsabilité, qui concernent uniquement la responsabilité dite « morale ».

Ensuite, le Professeur **Emmanuel Picavet** (Université de Franche-Comté) a tenté de répondre à la question de la distinction que l'on doit faire entre les différents types de responsabilité.

**Virginie Vallet-Erdtmann**, chargée de mission sur l'expérimentation animale au ministère de la recherche, a traité du rôle des acteurs selon les textes. Elle a ainsi décrit les différents types de fonctions dévolues aux personnes impliquées dans l'expérimentation animale, y compris celles découlant de l'application de la directive 2010/63/UE.

**Lluis Mir** (Institut Gustave Roussy) a abordé la responsabilité du concepteur de projet. Il nous a expliqué comment grâce à une approche *in vitro*, il a pu développer un projet *in vivo* pertinent qui a maintenant une application en clinique humaine.

Puis **Aurélie Girod** (Charles River France) a illustré au travers de quelques exemples de quelle manière la responsabilité de l'expérimentateur est engagée lors de la mise en œuvre et la réalisation du projet, lors de l'observation et du suivi des animaux et dans l'enregistrement des données brutes et la transmission d'informations.

**Chrystophe Ferreira** (Université Paris Descartes) a ensuite envisagé la place que pourra et devra tenir le « soigneur » au sein de la cellule chargée du bien-être animal en évoquant la façon dont il doit s'impliquer, de façon volontaire et responsable, dans le perpétuel mouvement d'amélioration des pratiques zootechniques au service de la science mais dans le meilleur respect de l'animal.

Au cours de son exposé, **Philippe Delis** (Genopole) a décliné les responsabilités que l'établissement d'expérimentation animale est amené à prendre au-delà du rôle défini par la directive 2010/63/UE et montré comment la responsabilité morale et la responsabilité réglementaire se complètent.

Ensuite, **Jacques Barrat** (Anses) a traité de la responsabilité du comité d'éthique dont la saisine par le concepteur de projet est rendue obligatoire par l'application de la directive 2010/63/UE.

Enfin, **Patrick Gonin** (Institut Gustave Roussy) a montré que la responsabilité au sens réglementaire et ses limites dépendent du rôle attribué à chacun, ce rôle reposant, pour un exercice pertinent et efficace, sur des compétences documentées qui découlent d'une formation initiale et d'une acquisition continue. Dans ce domaine précis, il y a lieu aussi de bien délimiter le domaine des formations professionnelles et des formations réglementaires.

La journée s'est achevée par un **débat** avec l'assistance dirigé par Bernard Andrieux auquel ont participé les conférenciers qui a permis d'éclairer les multiples facettes de cette notion difficile à définir de « responsabilité » en matière d'expérimentation animale. ☺

*Le prochain numéro d'Inf'OPAL sera exclusivement consacré au compte rendu détaillé de ce colloque.*

## ► Historique des formations de techniciens en expérimentation animale de Vendôme

par **Philippe Chambrier**

Lycée d'Enseignement Général et Technologique de Vendôme (LEGTA)

### ■ Formations scolaires

**En 1972**, Pierre Schellenberg (INRA Nouzilly) Vice président de l'A.T.A.L (Association des Techniciens Animaliers de Laboratoire) et Michel Sabourdy (Directeur du CNRS – CSEAL d'Orléans) s'adressent au Ministère de l'Agriculture afin de créer une formation scolaire pour des jeunes dans le domaine spécifique des animaux de laboratoire destinés à la bio expérimentation.

Philippe Chambrier, Professeur de Biologie (Ministère de l'Agriculture) est nommé en 1974 au Lycée Agricole de Vendôme pour créer et développer cet enseignement après une formation spécifique universitaire et de terrain dans le secteur de la recherche publique et privée.

**1973-1974** : Création de la première formation scolaire officielle en France au Lycée Agricole de Vendôme.

Création d'un Diplôme National de type C.A.P.A (Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole), option : Animalier de laboratoire au Lycée Agricole de Vendôme (Enseignement Agricole Public – Ministère de l'Agriculture) en trois années après la classe de 5<sup>e</sup>. Cet enseignement est destiné à former les animaliers de base pour les laboratoires de recherche publique et privée.

**1975** : Construction d'une petite animalerie pédagogique (rongeurs, lagomorphes) sur le site de Vendôme.

**1977** : Création d'un Diplôme National de type B.E.P.A (Brevet d'Enseignement Professionnel Agricole) Option : Animalerie, spécificité laboratoire, au Lycée Agricole de Vendôme en deux années après la classe de 3<sup>e</sup>. Habilitation niveau 2 Il remplace le C.A.P.A, permet de former des jeunes animaliers plus adaptés au développement des techniques.

**1980** : Patrice Ardouin vient renforcer l'enseignement technique pour les classes de BEPA et reprend le chemin de la vie professionnelle en 1985.

**1989** : Eric Péan, Laboratoire Servier, est nommé au L.E.G.T.A de Vendôme pour enseigner la zootechnie appliquée à l'animal de laboratoire. Il apporte toute son expertise dans le domaine de la toxicologie et de la pharmacologie.

**1989** : Création d'un Diplôme National de type B.T.A (Brevet de Technicien Agricole, option : Technicien Animalier de Laboratoire) Habilitation niveau 2 au LEGTA en deux années après la classe de seconde générale.

Cette formation complète le dispositif et permet de former des jeunes mieux armés dans le domaine de l'enseignement général. Les diplômés seront plus à même d'évoluer dans les responsabilités de la filière. Les meilleurs élèves titulaires d'un BEPA peuvent accéder à

cette formation de niveau baccalauréat.

**1990** : Gérard Mazzocchi, INSERM est nommé au L.E.G.T.A de Vendôme pour enseigner la zootechnie appliquée à l'animal de laboratoire. Il apporte son expérience de terrain et complète l'équipe enseignante pour la formation des techniciens.

**1992** : Construction d'une animalerie pédagogique de 1000 m<sup>2</sup> (rongeurs, lagomorphes, chiens), dotée d'un agrément, conçue pour la pédagogie relative à l'enseignement de la bioexpérimentation.

**2011** : Création d'un Diplôme National de type Bac Professionnel Technicien Expérimentation Animale (T.E.A.) en 3 ans au Lycée Agricole de Vendôme qui remplace le B.E.P.A et le B.T.A.

Le principal accès à cette formation se fait après la 3<sup>e</sup>. Le Baccalauréat Professionnel "Technicien animalier de laboratoire" est destiné à former des techniciens en expérimentation animale. Ce technicien est garant du bien-être de l'animal hébergé. Il est associé à la gestion de l'animalerie et à l'utilisation des animaux de laboratoire. Cette formation originale de décompose de la façon suivante :

- seconde professionnelle: découverte du secteur de l'expérimentation animale, de son contexte et de ses enjeux; fonctionnement d'une unité d'expérimentation animale, compréhension et mise en œuvre d'opérations techniques.

- première et terminale bac pro : vue d'ensemble des potentialités des espèces animales utilisées en recherche biomédicale, mise en œuvre d'une étude expérimentale, organisation des opérations techniques liées à la maintenance et à l'élevage des animaux, entretien de la qualité sanitaire de l'unité animale, interventions directes sur l'animal.

### ■ Formations adultes

**1985-1993** : création d'un certificat de Perfectionnement en Techniques d'Animalier de laboratoire

Formation en 4 mois. 3 modules de 214H dont 80H de stage en entreprise.

**1994** : Nathalie Faugeras, biologiste de formation est nommée au CPPPA de Vendôme pour assurer la coordination de la formation pour adultes dans le domaine de l'animal de laboratoire. Elle va assurer la gestion du BP TRD et enseigner dans les formations d'habilitation qui sui-

ront. Elle a aussi les missions de formatrice dans ce domaine.

**1995** : Création d'un diplôme national pour les adultes : Brevet Professionnel de Technicien Recherche et Développement (Ministère de l'Agriculture).

Conditions : être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (CAP ou niveau BEP) ou avoir suivi une scolarité de seconde. Deux voies sont possibles pour suivre cette formation :

- À temps plein : une expérience professionnelle est souhaitée. Validation du projet par l'ANPE ou structures d'orientation (PAIO/Mission Locale) pour les demandeurs d'emploi. Statut de stagiaires de la formation professionnelle continue (durée d'un an, de septembre à septembre).

- En alternance : nécessité d'avoir un employeur. Contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation, d'une durée de 2 ans (septembre à septembre).

**1999** : Création d'une formation réglementaire des personnels appelés à participer directement aux expériences (techniciens d'animaux de laboratoire) Niveau 2

Cette formation est approuvée par le ministère de l'Agriculture et de la forêt.

**2008** : Philippe Brethaux (Pfizer) est nommé au L.E.G.T.A de Vendôme pour enseigner et coordonner la zootechnie appliquée à l'animal de laboratoire dans les formations adultes (BP TRD et habilitation). Il apporte son expérience de terrain et complète l'équipe enseignante pour la formation adulte.

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) : notre société en plein mouvement doit s'adapter aux réalités professionnelles. Cette voie, présente à Vendôme, complète les différents axes de formation et répond à la demande de formation spécifique liée à l'animal de laboratoire. Elle permet, sans qu'il soit nécessaire de suivre un parcours de formation, l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnel) sur la base d'une expérience professionnelle après validation par un jury des connaissances et des compétences acquises.

La formation initiale pour les jeunes dans le domaine de la bioexpérimentation demeure une originalité française dans son contexte européen.

## ▶ En bref

### ■ Notre nouveau ministre de tutelle

Madame Geneviève Fioraso a été nommée le 21 juin 2012 Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans le gouvernement de Monsieur Jean-Marc Ayrault.

### ■ AFSTAL

L'OPAL a été représentée au colloque AFSTAL de Marseille du 6 au 8 juin dernier par notre nouveau Président, Patrick Gonin.

### ■ Agenda

La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences (LFDA) et le Groupe de recherche international en droit animal (GRIDA) de l'Université du Québec organisent les 18 et 19 octobre 2012 un colloque consacré à « La souffrance animale : de la science au droit ». 12, rue de Prony, 75017 Paris, Tél. 01 47 07 98 99, Courriel : [contact@fondation-droit-animal.org](mailto:contact@fondation-droit-animal.org)

L'obtention d'un diplôme national reconnu a toujours été la ligne de force des enseignements de Vendôme.

Les enseignements de formation initiale et de formation continue du LEGTA de Vendôme constituent un pool de compétence qui permet à chacun motivé par cette option, de trouver sa place en fonction de son projet personnel de carrière.

Les professionnels sont associés d'une façon continue dans l'évolution des techniques enseignées mais aussi dans les évaluations des différents diplômes.

Notre conception globale de l'enseignement depuis toujours est de permettre à des jeunes et des moins jeunes, d'accéder à un diplôme national reconnu, de trouver un emploi, de pouvoir valider des acquis professionnels, des stages de toute nature, et d'évoluer dans l'entreprise. ☺

*L'OPAL remercie vivement Philippe Chambrier d'avoir bien voulu nous faire l'historique de ces formations.*